

Édouard GNIMPIEBA TONNANG

L'ORDRE JURIDIQUE COMMUNAUTAIRE DE LA CEMAC



Préface de Bernard-Raymond Guimdo Dongmo



L'ORDRE JURIDIQUE COMMUNAUTAIRE DE LA CEMAC

L'échec de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et des politiques communes destinées à réaliser l'union douanière entre les États de l'Afrique centrale a poussé ces derniers à remettre en question toutes les politiques d'intégration économique engagées depuis leur accession à la souveraineté internationale. L'analyse des causes de cet échec a ainsi conduit à relancer la construction communautaire sur de nouvelles bases, dans l'objectif de mettre en place, à moyen terme, un marché commun au sein duquel la libre circulation des facteurs de production ainsi qu'une saine et loyale concurrence entre acteurs économiques étaient garanties. Cet objectif ambitieux d'unification, loin de construire ses fondations sur des instruments purement économiques – lesquels ont montré toutes leurs limites avec l'UDEAC –, a décidé de faire du droit l'instrument principal devant garantir son succès. Cette nouvelle approche s'inscrit dans la droite ligne du nouveau régionalisme juridique ayant cours au niveau planétaire depuis quelques années.

L'adoption des règles régissant le fonctionnement de ce marché commun, notamment celles garantissant la libre circulation des facteurs de production, est désormais dépassée par l'ambition nouvelle des pères fondateurs de dépasser désormais cette approche matérielle pour faire de l'espace de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC) un véritable espace de liberté, de démocratie et d'États de droit. Cette nouvelle ambition sécuritaire du droit communautaire CEMAC, dont la finalité est l'éclosion d'une *opinio integrationis* et l'émergence d'une véritable citoyenneté de dimension communautaire, ne pouvait reposer que sur un nouvel ordre juridique.

Édouard GNIMPIEBA TONNANG est habilité à diriger des recherches (HDR), et docteur (Nouveau Régime) en droit appliqué à l'économie et au financement du développement de l'université de Nice-Sophia Antipolis (UNSA), en France. Il est chargé de cours de droit public depuis mai 2007, et, par ailleurs, expert formateur en droit et contentieux communautaire et en contentieux administratif dans le cadre de la formation des acteurs de la justice pour le compte du Projet d'appui au secteur de la justice (PAJ – 10^e FED – 2011-2014) pour le compte de l'Union européenne. Il est lauréat du prix de la meilleure thèse de doctorat de l'université de Nice-Sophia Antipolis 2004, et du prix René-Jean Dupuy de meilleur étudiant étranger de cette même université pour le compte de l'année académique 1999-2000.

Image de couverture de Chris Potter : 3D Scales of Justice.

ISBN : 978-2-343-10512-3
25,50 €



L'ORDRE JURIDIQUE COMMUNAUTAIRE DE LA CEMAC

Édouard GNIMPIEBA TONNANG